

adresser la parole à l'assemblée, et, avec l'habileté qu'on lui connaît, il traça un tableau eloquent des bienfaits que répand l'instruction publique sur notre pays.

Sur la préposition de M. Bondrias, secondé par M. Dostaler, M. U. E. Archambault est nommé délégué à la prochaine réunion de l'association de l'école normale Laval à Québec.

Après quelques explications, M. Bondrias, secondé par M. L. A. Auger, propose qu'un comité soit nommé afin de prendre tous les moyens possibles pour engager les instituteurs à assister aux conférences. Ce comité se compose de M. le Principal H. Verreau, MM. U. C. Archambault, L. A. Auger, D. Bondrias, F. X. Desplaines, G. T. Dostaler, M. Emard, F. X. Hétu, P. H. St. Hilaire, et J. Paradis, avec pouvoir de s'adjointre tel membre qu'il voudra.

Il est ensuite résolu à l'unanimité, sur motion de M. U. E. Archambault, secondé par M. J. A. Auger, que des remerciements soient votés aux Honorable P. J. O. Chauveau et T. J. J. Loranger, pour avoir fait à l'assemblée l'honneur d'assister à sa séance et surtout pour leurs conseils et leurs encouragements.

Le sujet suivant devra être discuté à la réunion de mai prochain.

« Quel est le meilleur système d'enseignement ? est-ce le système individuel, monitonal, mutuel ou simultané. Ces différents systèmes doivent-ils être mis en opération seul à seul ou combinés ? »

F. X. DESPLAINES,  
Président.  
J. T. DOSTALER.  
Secrétaire.

#### Extrait des rapports de MM. les Inspecteurs d'école pour les années 1859 et 1860.

(Suite.)

##### Extrait du rapport de M. Béchard pour l'année 1860.

J'ai l'honneur de vous transmettre mon deuxième rapport sur l'état des écoles de mon district d'inspection, pour l'année 1860. Je suis heureux de pouvoir montrer quelque progrès par ce rapport et les tableaux statistiques qui l'accompagnent. Une ère nouvelle semble, enfin, commencer pour ce coin reculé du pays. Plusieurs écoles, qui se sont ouvertes durant l'année qui vient de s'écouler ; plusieurs localités nouvelles érigées en municipalités scolaires ; un bien plus grand nombre d'enfants fréquentant les écoles ; des sommes plus considérables fournies par les contribuables ; la cotisation, si impopulaire, établie néanmoins dans sept municipalités ; un choix plus judicieux de secrétaires-trésoriers dans certains endroits où le besoin s'en faisait sentir, et des actes de cautionnement donnés par plusieurs ; des instituteurs sans diplôme, illétrés et peu moraux, remplacés par d'autres plus capables et plus recommandables, tels sont, en abrégé, M. le Surintendant, les progrès de cette année sur l'année précédente.

Ainsi, au lieu de 12 municipalités que renfermait ce district d'inspection, en 1859, vous verrez qu'il y en a aujourd'hui 17, avec 18 instituteurs et institutrices au lieu de 11 qu'il y avait l'année dernière. Sur ce nombre, 6 sont munis de diplôme, 2 pour écoles modèles et 4 pour écoles élémentaires. L'année dernière, il n'y avait, dans Gaspé, que 456 enfants fréquentant les écoles, et, aujourd'hui, il y en a 731, ce qui laisse une différence de 275 élèves en faveur de 1860.

Vous remarquerez aussi des progrès bien prononcés dans les matières enseignées.

Les affaires monétaires accusent une augmentation plus grande encore. Au lieu de \$1134.73, fournis par les contribuables en 1859, cette année a produit le chiffre de \$1495.97 ; balance en faveur de 1860, \$361.24. Tout me porte à croire que ce chiffre sera plus élevé en 1861, lorsque les deniers, dus en vertu de la cotisation, pourront, dans plusieurs municipalités, être perçus avec moins de difficulté et sans avoir besoin de recourir à des poursuites.

Les obstacles qui nuisent encore au progrès de l'éducation dans cette partie du pays sont à peu près les mêmes que ceux mentionnés dans mon dernier rapport, quoique plusieurs soient en partie surmontés. L'année dernière, je donnais comme obstacle l'absence d'uniformité dans le choix des livres d'école ; mais, depuis, j'ai vu avec plaisir qu'il va bientôt disparaître, puisque « Le Conseil de l'Instruction Publique, comme vous me le disiez

récemment dans une lettre officielle, est à la veille de prescrire les livres qui doivent être exclusivement en usage dans les écoles, et qu'il a pris les mesures nécessaires pour faire préparer une série de livres de lecture appropriés aux besoins du pays. »

Cette prescription de livres était grandement nécessaire et produira les meilleurs résultats, je crois.

L'opposition à la cotisation n'est pas aussi formidable qu'elle l'était l'année dernière, quoiqu'elle existe encore et avec vigueur dans quelques municipalités. Mais toutes ces difficultés finiront bientôt ; dans quelques années, les habitants de Gaspé auront compris la nécessité qu'il y a pour eux de s'instruire, et l'école, qui leur a fait défaut jusqu'ici, pourra seule les mettre au niveau de leurs compatriotes des paroisses d'en haut.

En attendant qu'il en soit ainsi, faisons leur souvent entendre ces paroles du poète :

“ Ouvriers, paysans, voyez : l'école huit ;  
“ Allez à son soleil ! l'ignorance est la nuit.  
“ L'esprit, comme le corps, doit se nourrir pour vivre.  
“ O mes frères ! le pain de l'esprit, c'est le livre.  
“ Lisez, lisez aux champs, même sur l'eau, partout ;  
“ L'ignorant ne peut rien ; celui qui sait peut tout.”

Je passe maintenant en revue chacune des municipalités qui comprend mon district d'inspection.

1. Newport. Cette localité a été détachée de Pabos et érigée en municipalité scolaire séparée, l'automne dernier. Il n'y a qu'un arrondissement et une école tenue par M. Léandre Dagneault, de St. Michel. Ce jeune instituteur est muni d'un diplôme et enseigne très-bien ; il a fait faire des progrès rapides, surprenants même, aux élèves confiés à ses soins. Il est remplacé, depuis quelques semaines, par M. Adolphe Magnan, élève-maitre de l'Ecole Normale Jacques Cartier. J'ai tout lieu d'espérer que M. Magnan continuera l'œuvre si bien commencée par M. Dagneault.

La discordie, qui régnait entre les commissaires de cette municipalité, a eu pour effet de nuire aux affaires scolaires ; mais, depuis les dernières élections, les choses vont mieux, grâce à M. Philippe Hamon, le président, qui est animé du meilleur esprit.

Les habitants, sauf de légères exceptions, paient avec empressement leurs cotisations. Quoique pauvres, ils seraient prêts à s'imposer les plus grands sacrifices pour avoir constamment une école au milieu d'eux. Ils doivent prochainement se mettre à l'œuvre pour construire une maison d'école : l'école, jusqu'à présent, s'est tenue dans une maison louée.

2. Pabos. Il y a deux arrondissements à Pabos avec chacun une école en opération ; l'une, situé au Grand-Pabos, est dirigée par M. Joseph Foucault, élève de l'école normale Jacques-Cartier, et muni d'un diplôme d'école élémentaire. (M. F. a obtenu un diplôme pour école modèle quelques mois après la date de ce rapport.) Cet instituteur, qui a remplacé M. Joseph Barrette, se dévoue avec ardent à sa besogne ; les progrès ont été très-satisfaisants. M. F. est instituteur par vocation, et sa conduite, jusqu'à présent, a été exemplaire : sous tous les rapports, il fait honneur à l'institution qui l'a formé à l'enseignement.

L'autre école, située au Petit-Pabos, est tenue par M. Louis Ruel, de Saint-Gervais, qui s'est muni d'un diplôme pour école élémentaire, il y a quelques mois. Cette école est bien inférieure à celle du Grand-Pabos.

Les commissaires de Pabos sont animés du meilleur esprit et leur secrétaire-trésorier, M. Thomas Rémond, ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'habileté et de la ponctualité à accomplir ses devoirs.

La cotisation, qui se prélevait avec beaucoup de difficultés, les années précédentes, n'a pas provoqué un seul murmure durant l'année qui vient de s'écouler. Le chiffre des arrearages de 1860, comparé à celui des années antérieures, est minime. Les poursuites légales, intentées en 1859 contre les retardataires entêtés, et l'aide efficace donnée par le Commandant Fortin, avec les forces sous ses ordres, ont produit les meilleurs résultats : aujourd'hui, personne n'ose s'opposer au fonctionnement de la loi.

3. Grande-Rivière. Cette municipalité renferme deux arrondissements, Pun, à l'est de la rivière ou no. 1 ; Pautre, à l'ouest et portant le no. 2.

L'école No. 1, à venir jusqu'au 1er de juin dernier, était sous la direction de M. Trestie Côté, élève de l'école normale Laval et qui enseigne à présent au village de Percé.

Depuis le 1er d'octobre dernier, M. Léandre Dagneault, ci-dessous à Newport, remplace M. Côté. Dans l'intervalle compris entre les mois de juin et d'Octobre, j'ai dirigé moi-même cette école, afin de ne pas voir les élèves perdre, durant de si longues vacances, une partie de ce qu'ils avaient appris.

Durant ces 3 mois, mes élèves et moi nous eûmes l'honneur de